**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Délibération n° 2026-09-21-3-2 du 21 septembre 2026 approuvant l'appel à candidatures d'une personnalité extérieure membre du conseil d'administration représentante d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés**

**Séance du 21 septembre 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et D. 719-41 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment ses articles 25 et 36,
Vu la délibération n° 2025-01-06-1 portant désignation de trois personnalités extérieures pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université,
Vu la démission de madame Aleksandra Lamothe,
Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposant le respect du principe de parité entre les femmes et les hommes au sein du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration ; que, sur les sept sièges de personnalités extérieures déjà pourvus, quatre sont déjà occupés par des femmes ; qu'il y a lieu, afin d'assurer le respect d'une stricte parité, que le présent appel à candidatures vise à pourvoir le siège par une personnalité de sexe masculin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (28 voix),

APPROUVE l'appel public à candidatures, annexé à la présente délibération, d'une personnalité extérieure de sexe masculin représentante d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés membre du conseil d'administration de La Rochelle Université pour la durée du mandat restant à courir.

Cet appel à candidatures fera l'objet, a minima, d'une publication sur le site Internet de l'Université, sur ses réseaux sociaux institutionnels, ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen de communication jugé approprié par le président afin d'en assurer la plus large diffusion.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 12 novembre 2026 à 17h.

Si ce premier appel à candidatures est infructueux, un second appel à candidatures est immédiatement diffusé dans les mêmes termes. La date limite de dépôt des candidatures pour ce second appel est fixée au jeudi 7 janvier 2027 à 17h00.

Fait à La Rochelle, le 21 septembre 2026.

Le président

pour le Président de l'Université
Gérard Blanchard
Le Vice Président du Conseil d'Administration
Pierre Tréfou

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le 25 SEP. 2026

**Avis d'appel public à candidatures d'une personnalité extérieure représentante d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés pour exercer le mandat de membre du conseil d'administration de La Rochelle Université**

Du fait de la vacance d'un siège, La Rochelle Université doit, en application des dispositions du code de l'éducation et de l'article 25 et 36 de ses statuts, procéder à la désignation d'une personnalité extérieure qui sera amenée à siéger au sein de son conseil d'administration :

> **Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés.**

Cette personnalité, de sexe masculin, exercera son mandat pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à la désignation de la prochaine présidente ou président de l'Université, à compter du 20 janvier 2029.

La Rochelle Université recherche une personnalité prête à encourager son développement, souhaitant s'investir dans les projets d'une université ancrée dans son territoire et reconnue pour la qualité de son enseignement et de sa recherche pluridisciplinaire, une université en pleine mutation pour s'adapter aux nouveaux défis sociétaux et s'ouvrant aux perspectives européennes et internationales.

Les candidatures sont à adresser au plus tard le jeudi 12 novembre 2026 à 17h par voie postale ou électronique à :

Monsieur le Président de La Rochelle Université
La Rochelle Université
23 avenue Albert Einstein – BP 33060
17031 La Rochelle
contact-dajs@univ-lr.fr / cabinet@univ-lr.fr

**Le dossier de candidature est constitué :**

> d'une déclaration de candidature signée sur papier libre,
> d'une lettre de motivation (1 page recto),
> d'un *curriculum vitae*,
> de la copie d'une pièce d'identité,
> d'un justificatif autorisant la représentation de l'entreprise ainsi qu'un justificatif des effectifs de l'entreprise,
> des coordonnées du candidat : adresse, messagerie électronique et téléphone.